



HUGUETTE

TIEGNA

Députée de la deuxième circonscription du Lot

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**

« Une reconnaissance essentielle pour les aidants »

Vendredi 25 octobre 2019, dans le cadre des travaux du Projet de Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2020 (PLFSS), les députés ont adopté à l'unanimité, sur proposition du gouvernement, une mesure permettant aux aidants salariés, travailleurs indépendants et agents publics de bénéficier de trois mois de congés fractionnables et indemnisés pour leur soutien à un proche âgé, malade ou en situation de handicap.

Cette disposition était une initiative clés du PLFSS 2020, en faveur de laquelle Huguette Tiegna, Députée du Lot, s'était engagée dès 2018, dans le cadre de la consultation citoyenne concernant la prise en charge de la perte d'autonomie. La Députée avait, à la suite d'une concertation lotoise et d'une réunion publique des acteurs et citoyens engagés autour de cette problématique, organisée à Bio le lundi 12 novembre 2018, rendu son rapport sur la Dépendance du Grand Âge à Madame Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, le mercredi 20 février 2019.

« Il était essentiel de reconnaître le rôle des aidants par une mesure forte. Il s'agit là de la mise en place d'une véritable politique publique en faveur des aidants qui aura un impact prépondérant dans nos territoires ruraux, où de nombreuses personnes décident d'assumer ce rôle auprès de leurs proches. Une grande avancée, puisque jusqu'alors, le congé du proche aidant était possible mais non indemnisable. A compter d'octobre 2020, les aidants salariés, travailleurs indépendants et agents publics seront indemnisés à hauteur de 43 euros par jour pour une personne aidante en couple, de 52 euros pour une personne isolée. Un montant similaire à celui du congé pour un enfant malade. La mesure coûtera 100 millions d'euros en année pleine. »
HT

Cette mesure, saluée par Madame Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, intervient en perspective du projet de loi « Grand Âge et autonomie » prévu à l'Assemblée Nationale en 2020, et qui devra encadrer l'avenir de la prise en charge du vieillissement de la population française.

« La prise en charge de la dépendance du Grand-Âge engage de nombreuses réflexions. Je le vois lorsque j'échange avec les habitant(e)s du Lot, un large panel des problématiques sont abordées et de nombreuses idées sont évoquées : cela va de la prévention et du parcours de santé des personnes âgées, au soutien aux aidants, aux conditions de travail des personnels en EHPAD, au maintien à domicile, jusqu'à l'adaptation des lieux de vie, en passant par la qualité des soins et l'accompagnement en établissement, le soutien des professionnels, la prise en charge des personnes en situation de handicap, le financement pérenne et solidaire. » HT

Contact presse

A Paris : Tel : 06.37.18.91.14

En circonscription : Mob. : 06.73.35.73.10

huguette.tiegna@assemblee-nationale.fr